

Programme

Échange entre spécialistes La tâche commune des interdictions ACG : les défis interprofessionnels actuels

14 juin 2024
Hôtel Kreuz, Berne

Thème de l'échange

L'interdiction d'exercer une activité, l'interdiction de contact et l'interdiction géographique prévues à l'art. 67 ss CP se distinguent par un niveau de densité et de complexité élevé. L'interdiction à vie d'exercer une activité, en particulier, pose des problèmes d'application à plusieurs niveaux. Les différentes autorités sont tributaires d'une collaboration ciblée pour prononcer, mettre en œuvre, accompagner ou surveiller ces interdictions.

Objectifs et groupe cible

Cet échange interprofessionnel sur les interdictions ACG s'adresse aux spécialistes du domaine de l'exécution des sanctions pénales, aux décideuses et décideurs de ce domaine et à l'ensemble des autres groupes professionnels ayant affaire à ces interdictions dans le cadre de leur travail.

Les participant-e-s profitent :

- de pistes d'action et d'échanges spécialisés, ciblés et bénéfiques, avec des représentant-e-s de services d'exécution et de probation, d'un corps de police cantonale et d'un tribunal ;
- d'un partage d'expériences et de « bonnes pratiques » ;
- d'informations sur les évolutions actuelles.

Les exposés et ateliers, présentés par des spécialistes reconnu-e-s issu-e-s de la pratique, permettent de transmettre des savoirs dans plusieurs disciplines, tout en offrant des possibilités d'échange afin d'établir une compréhension commune des difficultés et marches à suivre liées aux interdictions ACG.

Points du programme

L'événement propose des exposés en plénière et des ateliers. Trois ateliers ont lieu au total : il est possible de participer à tous, dans l'ordre de son choix.

Atelier 1 : « Règlementation des interdictions ACG : de quoi la pratique manque-t-elle ? » (Sandra Steffen-Epp, Abteilung Vollzugs- und Bewährungsdienste, Lucerne; Tanja Zangger, Strafvollzugskonkordat OSK & NWI)

Atelier 2 : « Questions sur l'exécution des interdictions ACG » (Thomas Grotgans, Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales, Berne ; Mirella Tschudin, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich ; N.N.)

Atelier 3 : « La surveillance électronique des interdictions de contact et géographique : expériences du canton de Zurich » (Annaëlle Tissières, Naomi Nido, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich)

L'ensemble des ateliers se déroule avec une interprétation simultanée (FR/DE).

Programme

À partir de 8 h 45

Arrivée

9 h 00 - 9 h 10

Début et mots de bienvenue du CSCSP

- Isabel Baur, CSCSP
- Christoph Urwyler, CSCSP

9 h 10 - 9 h 30

« Les interdictions ACG – un tour d’horizon »

- Michael Leutwyler, Chef Amt Justizvollzug, Solothurn
- Thomas Grotgans, Co-Leiter BVD 2, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Bern
- Sally Carbo, Juriste, Service de l’application des peines et mesures, Valais
- Mailin Wong Juillerat, Cheffe évaluation et suivi psycho-légal, Valais
- Todeschini Serge, Responsable de secteur, Fondation vaudoise de probation

9 h 30 - 10 h 10

« Contrôles des interdictions ACG : limites et possibilités »

- Mirella Tschudin, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich

10 h 10 - 10 h 30

Pause

10 h 30 - 11 h 30

Session d’ateliers I

Les participant·e·s assistent à l’un des ateliers suivants :

- **Atelier 1** : « Règlementation des interdictions ACG : de quoi la pratique manque-t-elle ? » (Sandra Steffen-Epp, Abteilung Vollzugs- und Bewährungsdienste, Lucerne; Tanja Zangger, Strafvollzugskonkordat OSK & NWI)
- **Atelier 2** : « Questions sur l’exécution des interdictions ACG » (Thomas Grotgans, Section de la probation et de l’exécution des sanctions pénales, Berne ; Mirella Tschudin, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich ; N.N.)
- **Atelier 3** : « La surveillance électronique des interdictions de contact et géographique : expériences du canton de Zurich » (Annaëlle Tissières, Naomi Nido, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich)

11 h 35 - 12 h 30**Session d'ateliers II**

Les participant-e-s assistent à l'un des ateliers suivants :

- **Atelier 1** : « Règlementation des interdictions ACG : de quoi la pratique manque-t-elle ? » (Sandra Steffen-Epp, Abteilung Vollzugs- und Bewährungsdienste, Lucerne; Tanja Zangger, Strafvollzugskonkordat OSK & NWI)
- **Atelier 2** : « Questions sur l'exécution des interdictions ACG » (Thomas Grotgans, Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales, Berne ; Mirella Tschudin, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich ; N.N.)
- **Atelier 3** : « La surveillance électronique des interdictions de contact et géographique : expériences du canton de Zurich » (Annaëlle Tissières, Naomi Nido, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich)

12 h 30 - 13 h 30**Pause de midi****13 h 30 - 14 h 10****« La gestion des menaces dans le canton de Vaud »**

- Philippe Vogt, Division gestion des menaces et doléances, Police cantonale vaudoise

14 h 15 - 15 h 15**Session d'ateliers III**

Les participant-e-s assistent à l'un des ateliers suivants :

- **Atelier 1** : « Règlementation des interdictions ACG : de quoi la pratique manque-t-elle ? » (Sandra Steffen-Epp, Abteilung Vollzugs- und Bewährungsdienste, Lucerne; Tanja Zangger, Strafvollzugskonkordat OSK & NWI)
- **Atelier 2** : « Questions sur l'exécution des interdictions ACG » (Thomas Grotgans, Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales, Berne ; Mirella Tschudin, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich ; N.N.)
- **Atelier 3** : « La surveillance électronique des interdictions de contact et géographique : expériences du canton de Zurich » (Annaëlle Tissières, Naomi Nido, Bewährungs- und Vollzugsdienste, Zurich)

15 h 20 - 16 h 00**Perspectives communes et clôture**

Informations pratiques

Lieu du forum

[Centre de congrès Kreuz](#), dans l'Hôtel Kreuz, Zeughausgasse 41, 3011 Berne

Animation

Isabel Baur, CSCSP

Langues

L'événement se déroule en allemand et en français. En plénière comme dans les ateliers, tous les exposés sont donnés dans les deux langues, avec une interprétation simultanée.

Frais de participation

150 CHF

Le prix inclut les collations des pauses café et le repas de midi.

Inscription

L'inscription s'effectue sur la [boutique en ligne du CSCSP](#). La participation est confirmée par courrier électronique après réception des inscriptions. L'événement peut accueillir un maximum de 100 personnes et se déroule exclusivement en présentiel.

En cas de questions, nous restons volontiers à votre disposition à l'adresse events@cscsp.ch.

Annulation

En cas d'empêchement, merci de nous informer par courrier électronique à l'adresse events@cscsp.ch. Veuillez noter que, passé le délai du 3 juin 2024, les frais ne pourront plus être remboursés en cas d'annulation.

Contact

Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales

Av. Beauregard 11

CH-1700 Fribourg

+41 26 425 44 05

events@cscsp.ch

www.cscsp.ch